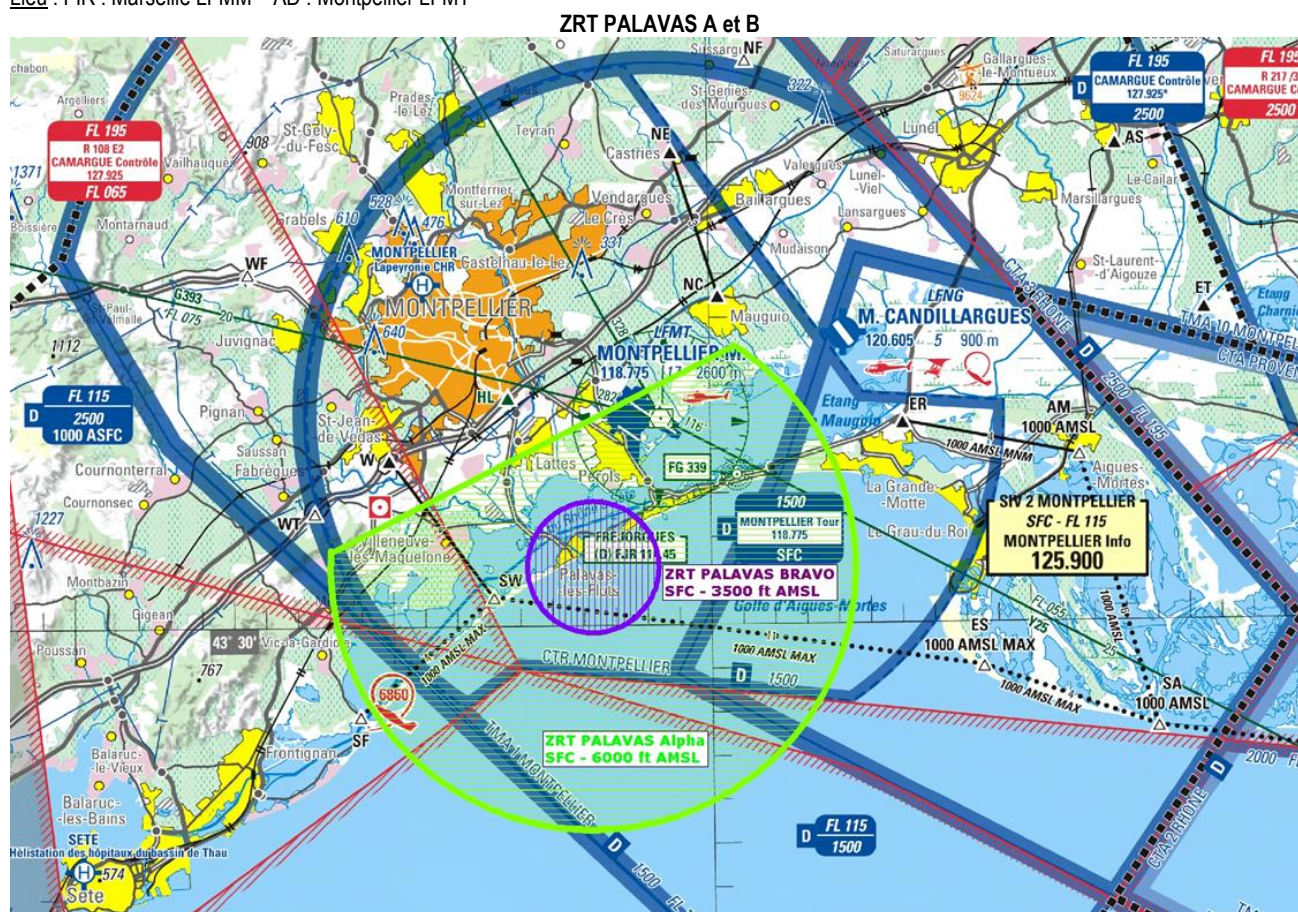


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires ZRT PALAVAS ALPHA et PALAVAS BRAVO dans le cadre d'une manifestation aérienne

En vigueur : Vendredi 18 juillet et Dimanche 20 juillet 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM – AD : Montpellier LFMT



Extrait carte 1/250 000 Delta du Rhône SIA – Édition 1 - 2025

ACTIVITÉ	
Manifestation aérienne et répétition	
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
ZRT PALAVAS activables : - le vendredi 18 juillet 2025 de 08h00 à 10h30 TU et de 12h30 à 18h00 TU - le dimanche 20 juillet 2025 de 08h00 à 10h30 TU et de 12h30 à 18h00 TU	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de : Montpellier TWR : 118.775 MHz Montpellier APP : 131.055 MHz Montpellier INFO : 125.900 MHz	
GESTIONNAIRE	
Directeur des vols	

STATUT	
Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent et se substituent aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PENETRATION	
Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour : - les aéronefs participant à la manifestation, - les aéronefs autorisés par le directeur des vols, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone.	
SERVICES RENDUS	
Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions des espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités. Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.	
LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
<u>ZRT PALAVAS ALPHA</u> <u>Limites latérales</u> 43°36'19" N, 004°00'47" E arc horaire de 6.00NM de rayon centré sur 43°31'19" N, 003°56'19" E 43°31'44" N, 003°48'11" E 43°36'19" N, 004°00'47" E <u>Limites verticales</u> SFC – 6000 FT AMSL	<u>ZRT PALAVAS BRAVO</u> <u>Limites latérales</u> cercle de 1.50NM de rayon centré sur 43°31'19" N, 003°56'19" E <u>Limites verticales</u> SFC – 3500 FT AMSL
ORGANISME A CONTACTER	
Directeur des vols : 06 88 18 99 76 Directeurs des vols suppléants : 06 40 14 77 18	